

CONTRAT DE SAILLIE

ETALON VOGNMANDGARDENS REMBRANDT

VENDEUR

HARAS DE GACI
1 LIEUDIT L'AGE VIEILLE
16490 HIESSE
Tél : 06 22 01 76 26
harasdegaci@gmail.com
<http://www.harasdegaci.com>
CREDIT AGRICOLE CHARENTE
IBAN : FR76 1240 6001 1080 0245 5545 789
BIC : AGRIFRPP824

ACHETEUR

Nom :
Société :
Adresse :
Tel :
Email :

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

- **1ère Fraction : RESERVATION** (réglée ce jour par virement ou par chèque à joindre au contrat au nom du Domaine Hope)
300,00 € TTC (dont TVA 5,5%) Frais réservation IAC y compris frais d'envois
- **2ème Fraction : SOLDE** (payable à la naissance d'un poulain viable)
150,00 € TTC (dont TVA 5,5%) Solde de saillie PV IAC

- L'Acheteur s'engage à **avertir le Vendeur**, par courrier simple à l'automne, du résultat de saillie et de la date prévue de poulinage. Il s'engage ensuite à régler la facture de solde **dans les 8 jours** suivant le poulinage ou à aviser officiellement le Vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.
- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

CONDITIONS D'UTILISATION

1/ La saillie est réservée pour la jument _____ N° Sire : _____

Origines _____

L'Acheteur prévoit le recours à un transfert embryonnaire (Cocher si applicable)

La jument sera inséminée en **IA CONGELÉE** dans le centre agréé _____ où seront envoyées les doses sur demande*.

2/ Le prix de saillie comprend le prix des doses et leur acheminement. Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur. Le présent contrat donne droit à **une mise à disposition de paillettes et non un achat**. Elles ne peuvent pas être déplacées du centre cité ci-dessus, ni utilisées pour une autre jument ou pour une autre année, sans l'accord préalable du vendeur.

3/ L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

4/ La jument pourra être inséminée autant de fois que nécessaire avec les 16 paillettes, cependant le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de doses pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs ou n'étant pas gestantes au 1er Juillet. Tout changement de conditions du contrat entraînera une refacturation de l'acompte.

5/ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du règlement de l'acompte. Le signataire du présent contrat est légalement redevable du paiement du solde de saillie même en cas de vente de la jument.

6/ Toute utilisation frauduleuse de paillette fera l'objet de poursuites pénales devant les juridictions du ressort de Angoulême.

CONDITIONS PARTICULIERES

Néant

* L'envoi de doses (2 x 8 paillettes) dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique !

Il se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, quelques jours avant la 1ère insémination.

Fait à
L'Acheteur
(Porter à la main la mention Lu et Approuvé)

Le
Le Vendeur